

Les changements proposés à l'imposition des contrats d'assurance-vie vont créer encore plus de difficultés financières en temps de crise, qu'il s'agisse du décès d'un parent ou d'un conjoint, de la perte d'un emploi ou de la vieillesse. Le gouvernement veut-il vraiment faire souffrir davantage ceux qui sont déjà mal pris?

M. Thacker: La réponse est oui.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant de traiter de certains sujets concernant ce projet de loi, je voudrais tout d'abord relever certaines observations faites par le député de Peterborough (M. Domm), car elles sont typiques des propos auxquels nous a habitués l'autre côté de la Chambre. Un député conservateur commence par dire une chose, mais un autre vient ensuite affirmer exactement le contraire.

Cet après-midi, nous avons entendu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous dire que le gouvernement ne savait pas tenir compte des préoccupations des gens et des groupes touchés par ce projet de loi, qu'il ne faisait pas les changements qui s'imposaient. A peine 20 minutes plus tard, le député de Peterborough nous accusait de faire trop de changements. C'est toujours pareil, nous le voyons encore une fois. Nous entendons constamment le parti conservateur s'en prendre au programme gouvernemental de compressions des dépenses. Il s'est opposé au plafonnement à 6 et 5 p. 100 des transferts aux provinces. Il s'est opposé au plafonnement à 6 et 5 p. 100 des transferts aux personnes. Il s'est opposé à la compression des crédits de VIA Rail; au plafonnement des dépenses de fonctionnement de l'État. A ces quatre grands chapitres de dépenses publiques, l'opposition a combattu les réductions et le resserrement des dépenses.

Ensuite, des députés comme celui de Peterborough viennent nous rabâcher ces vieilles rengaines à propos de postes qui représentent moins de un dixième de 1 p. 100 des dépenses publiques, pour faire croire à la population qu'ils sont fin prêts à sabrer dans les dépenses publiques pour réduire le déficit. Quelles bêtises!

M. Domm: Ce sont des rengaines d'actualité.

M. Lang: J'ai donné au député un nombre, un chiffre. Je le mets au défi de le contester en nous apportant des faits.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Lang: Ils disent également qu'ils sont . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) prend la parole pour un rappel au Règlement.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis persuadé que le secrétaire parlementaire ne veut pas induire la Chambre en erreur. Il a prétendu que son parti s'était opposé au régime

d'austérité. Mon parti a appuyé en principe les mesures d'austérité que préconisait le projet de loi C-124; le secrétaire parlementaire, j'en suis certain, le reconnaîtra.

Des voix: Un débat!

M. Thacker: Nous nous opposons à la façon dont ces restrictions ont été imposées et non au principe général d'austérité.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Lang: Oui, monsieur le Président, le parti conservateur a appuyé les restrictions en principe, mais quand il s'agit d'entrer dans les détails, de prendre une décision difficile au sujet de l'application des restrictions, il prend alors la parole et se lamente que sa conscience sociale délicate lui interdit de souscrire à des restrictions de ce genre. Cela ne prend pas.

M. Thacker: Sabrez dans les \$800 par jour accordés à Donald Macdonald.

M. Lang: L'opposition conservatrice s'est élevée contre toutes les restrictions que le gouvernement a imposées dans tous les domaines importants. Les députés conservateurs déclarent: «N'augmentez pas les impôts. De fait, si nous étions au pouvoir nous les réduirions.» Ils affirment en même temps qu'ils ne restreindraient pas les dépenses gouvernementales. Ils affirment aussi qu'ils n'augmenteraient pas les impôts, et qu'ils réduiraient le déficit. Les gens ne gobent pas cela.

M. Thacker: Nous verrions à créer des emplois.

M. Cosgrove: Ils n'ont aucune crédibilité.

M. Lang: Pour revenir à l'effet du débat qui est de limiter le temps attribué à l'étude du projet de loi . . .

M. Domm: La clôture!

M. Kempling: La guillotine, le bâillon!

M. Lang: . . . le Parlement a été saisi de cette réforme fiscale il y a plus de 16 mois.

M. Domm: Douze jours.

M. Lang: Comme l'ont signalé d'autres députés de notre parti, nous avons eu largement le temps de débattre ce projet de loi. Bon nombre de mes électeurs qui travaillent dans le secteur de l'assurance-vie sont venus à Ottawa présenter des instances à l'ex-ministre des Finances, à l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde), aux secrétaires parlementaires et au ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove). Nous avons pu faire apporter un certain nombre de modifications très positives au projet de loi initial. Je voudrais en signaler quelques-unes.

Pour ce qui est des polices d'assurance-vie entière, toutes celles qui ont été souscrites avant le 2 décembre 1982, même si elles ont été émises après le budget de novembre 1981, seront assujetties aux anciennes dispositions fiscales. C'est une modification importante.

M. Cosgrove: Et très juste.